

SAGUENAY

1920 rue Davis
bureau 100
Jonquière, Qc
G7S 3B6

LAC SAINT-JEAN

640 rue Côté Ouest
bureau 104
Alma, Qc,
G8B 7S8

Politique de dons et commandites

Objectifs de la politique

La présente politique expose les orientations qui guident le traitement objectif et transparent des opportunités de partenariat et de commandite envoyées à Pôle architecture et ce, dans le respect de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. À chaque début d'exercice financier, Pôle détermine un montant qui sera dédié aux commandites et aux partenariats. Un montant forfaitaire sera attribué aux candidatures retenues.

Critères de recevabilité

Les projets que Pôle architecture soutient par l'octroi d'une commandite ou par l'établissement d'un partenariat, prennent différentes formes tels que publications, colloques, expositions, services d'architecture, etc. Ils doivent également répondre aux critères suivants :

- .1 Les retombées du projet seront principalement concentrées au Saguenay-Lac-St-Jean;
- .2 L'organisme œuvre dans le domaine des arts et de la culture ou du développement durable;
- .3 L'initiative, l'événement ou le projet promeut les arts et la culture ou le développement durable;
- .4 La participation volontaire n'engendre aucun conflit d'intérêt et respecte la déontologie de la profession.

Commandite

Soutien financier ou matériel apporté à une organisation ou à une personne en contrepartie d'une visibilité pour Pôle architecture.

Partenariat

Association active entre Pôle architecture et un organisme qui, tout en maintenant leur autonomie, mettent en commun des ressources humaines, matérielles ou financières en vue de réaliser un objectif commun relié à leur mission respective.

Veuillez transmettre vos demandes par écrit à info@polearchitecture.com